



Prunay
yvelines

Conseil Municipal Ordinaire

Procès-Verbal de la séance du 29 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claudine KELLER et Claire POIRION, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, Benoît BANCE, Romuald AMELINE et Julien BAILHACHE.

Étaient absents excusés : Messieurs Marc ESPIEUX, René MATHIEU et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 10 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BAILHACHE

Date de convocation : 22/01/2024

Date d'affichage : 22/01/2024

La séance est ouverte à 20h30

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Décision du Maire prise en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT

- Virement de crédits au 66111 afin de permettre le recouvrement des intérêts du prêt lié aux travaux de l'ALSH et de l'école
- Virement de crédit du 2151 au 2131 afin de permettre d'inscrire les RAR de 2023 sur le BP 2024.

3) Motion du conseil municipal en soutien au Conseil Départemental des Yvelines

« Notre Département est le partenaire incontournable des 259 communes Yvelinoises, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale) mais aussi des subventions d'investissements qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics (30 M€ par an), d'entretenir nos voiries(9M€ par an), de soutenir nos efforts de constructions de logement(14 M€ par an), nos projets de rénovations urbaines,(11M€ par an) ou bien encore nos maisons médicales(4 M€ par an).

Au total, ces subventions départementales-parmi les plus importantes de France-sont décisives car elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant notre endettement.

Or le département des Yvelines, plus fortement encore que le reste du territoire national, et à l'instar des départements franciliens, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite. Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux-DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, sans grand espoir que la situation ne s'améliore pour 2024.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des départements qui est remis en cause : depuis 2015 l'état n'a cessé de lui imposer des dépenses obligatoires nouvelles (accueil des mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) ce sans compensation financière adéquate. En parallèle, il a privé le département depuis 2020 de toute capacité fiscale : ses ressources sont désormais, à l'exception des DMTO totalement décorrélées des réalités économiques de nos territoires.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides importées à nos communes et porter préjudice tant aux Yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement...) qu'au tissu économique local-et, in fine, à notre territoire tout entier.

En conséquence et face à cette situation, le conseil Municipal de Prunay-en-Yvelines demande à l'Etat :

- A court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois.
- A moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos pratiques démocratiques ;
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Par ailleurs le conseil municipal de Prunay-en-Yvelines,

- Affirme que le couple Département-Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ;
- Réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;
- Demande que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 10, voix contre : 0, abstention : 0

-Décide d'adopter la motion tel que si décrite ci-dessus

-Autorise le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-Autorise le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4) Informations relatives à la Communauté d'Agglomération et aux Syndicats Intercommunaux

Rambouillet territoire : pas d'information

SEASY : pas d'information

SICTOM : pas d'information

5) Informations et questions diverses

Ligne de trésorerie : Déblocage de 100 000,00€ dans l'attente des versements des acomptes de subvention de la région (Contrat Rural).

Cela permet de régler les derniers DGD des travaux de l'école et de l'ALSH ce qui permet d'envoyer toutes les demandes de versement de solde des subventions liées à ces travaux (DETR, Contrat rural).

Compte Administratif (CA) 2023 : Présentation d'un CA provisoire en attendant le compte de gestion. Cette présentation permet d'avoir une idée des dépenses et recettes réalisées par la commune en fonctionnement et en investissement. Ces éléments permettent également d'avoir une idée de l'affectation du résultat sur le BP 2024.

Projets d'investissement 2024 : Présentation d'un tableau regroupant l'ensemble des idées d'investissement recensées, à prévoir au Budget Primitif 2024. Des devis sont encore en attente pour un estimatif plus précis.

Prochain conseil municipal : prochaine réunion de conseil municipal prévue le 29.02.2024

Fibre : Les 3 fermes isolées de la commune sont éligibles à la fibre. Il reste certains endroits de Villiers Landoue et quelques logements du nouveau lotissement en attente de raccordement.

La séance est clôturée à 22h30.

Le Maire	1er Adjoint	2^{ème} Adjoint
JP MALARDEAU	L BERTHIER	G PIGNANT
3^{ème} Adjoint	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
JL CHAPART	J BAILHACHE	M BOURGY
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
R MATHIEU	R AMELINE	C POIRION
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
M ESPIEUX	B BANCE	C KELLER
Conseiller Municipal		
N CHAUSSIER		